

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 avril 2003
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 21 avril 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste**

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 17 juin 2002 (S/2002/676) transmettant un rapport présenté par l'Uruguay au Comité contre le terrorisme conformément au paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Ayant examiné attentivement ledit rapport avec l'aide de ses experts, le Comité contre le terrorisme a écrit au Représentant permanent de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies pour faire part de ses observations préliminaires. Il a demandé à l'Uruguay une réponse, sous la forme d'un rapport complémentaire, d'ici au 7 juillet 2003.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(*Signé*) Inocencio F. **Arias**

